

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 03/2022

« Comptes de la Commune d'Aubonne, exercice 2021 »

Au Conseil communal d'Aubonne

*Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

**1 Préambule**

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé dans le courant des mois de mai et juin 2022 au contrôle des comptes 2021 de la commune d'Aubonne.

Suivant la procédure mise en place, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commissions. La commission s'est intéressée à analyser les écarts observés entre le budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente. La CoFin a reçu du boursier communal M. David Golay un fichier excel avec les comptes de l'exercice 2021, le budget 2021 et les comptes 2020. Ce fichier lui a permis de comparer les résultats rapidement. Elle remercie particulièrement M. David Golay pour le travail effectué pour réconcilier les comptes 2020 d'Aubonne et de Montherod. Elle a pu également accéder aux nombreux classeurs contenant les documents relatifs aux comptes 2021. La CoFin s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2022 en séance plénière avec le municipal des finances M. Laurent Auchlin et le boursier M. David Golay pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Nous les remercions pour leurs réponses. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 3 juin 2022 à la traditionnelle visite des domaines.

**2. Contrôle des comptes 2021**

Le contrôle des comptes 2021 de la commune a été réalisé par le bureau fiduciaire Favre Revision SA à Lausanne. Le rapport de révision ne relève aucune forme d'irrégularité ou de problème financier.

### 3 Analyse des comptes et situation financière

#### 3.1 Résultat du compte financier

Alors que le budget proposé par la Municipalité prévoyait pour l'année 2021 un excédent de charges de CHF 1 539 650.00, le résultat du compte de fonctionnement 2021, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de CHF **1 873 562.75**.

	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Différence	
				s/comptes 2020	s/budget 2021
Charges	34 797 794	36 869 850	43 081 467	8 283 673	6 211 617
Revenus	34 541 646	35 330 200	44 955 029	10 413 384	9 624 829
Résultats	-256 148	-1 539 650	1 873 563	2 129 711	3 413 213

Néanmoins, il convient également de comparer les revenus et les charges épurés des imputations internes, des prélèvements/attributions sur les fonds et des financement spéciaux et, pour les charges, des amortissements supplémentaires:

	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Différence	
				s/comptes 2020	s/budget 2021
Charges	31 518 961	33 804 350	37 496 526	5 977 565	3 692 176
Revenus	33 339 372	34 314 300	42 520 103	9 180 731	8 205 803
Résultats	1 820 411	509 950	5 023 577	3 203 166	4 513 627

L'analyse de ces résultats suscitent les commentaires suivants :

#### Par rapport au budget 2021 :

- Les charges ont augmenté de CHF 3 692 176.- soit 11%
- Les revenus ont augmenté de CHF 8 205 803.- soit 24%

Le résultat comptable 2021 nous montre une amélioration effective de CHF 4 513 627.- par rapport au budget 2021.

#### Par rapport aux comptes 2020 :

- Les charges ont augmenté de CHF 5 977 565.- soit 19%
- Les revenus ont augmenté de CHF 9 180 731.- soit 28%

La comparaison des comptes 2021 par rapport aux comptes 2020 nous montre une amélioration effective de CHF 3 203 166.-.

Après cette première analyse, on peut dire que la santé financière de la commune est excellente.

### 3.2 Principaux écarts entre comptes 2021 et budget 2021

#### Principales augmentations de revenus :

- 210.401x.00 Impôt des personnes morales : CHF 6 142 000.-
- 210.4518.00 Compensation de la Confédération pour RIE-3 : CHF 890 000.-
- 210.4050.00 Impôt sur les successions et donations : CHF 790 000.-
- 111.4518.00 Incitation du canton pour la fusion : CHF 190 000.-

Tous ces revenus sont exceptionnels.

#### Principales diminutions de revenus :

- 220.4221.00 Diminution dividende des actions SEFA : CHF 89 000.-
- 170.4392.00 Entrées piscine : CHF 73 000.-

#### Principales augmentations des charges :

- 720.3515.0x Participation à la cohésion sociale : CHF 2 366 000.-
- 220.3521.00 Péréquation : CHF 1 107 000.-
- 713.3664.03 Subventions Covid-19 : CHF 240 000.-
- 210.3301.00 Défalcations impôts : CHF 213 000.-
- 420.3185.00 Frais d'étude au service de l'urbanisme : CHF 120 000.-
- 420.3664.00 Subventions énergies renouvelables : CHF 112 000.-
- 430.3142.00 Entretien routes : CHF 100 000.-
- 610.3511.00 Charges cantonales sécurité publique : CHF 90 000.-
- 190.3185.01 Honoraires informatique : CHF 55 000.-
- 510.3522.00 Participation aux frais de l'ASSAGIE : CHF 50 000.-
- 150.3142.00 Entretien allée du Chêne : CHF 40 000.-
- 111.3185.00 Frais d'étude administration générale CHF 33 000.-
- 100.3101.00 Imprimés et fournitures de bureau : CHF 20 000.-
- 101.3111.0x Achat de matériel et logiciels : CHF 14 000.-
- 220.3183.00 Frais bancaires : CHF 15 000.-
- 310.3147.00 Entretien cours d'eau (sentier au fil de l'eau) : CHF 15 000.-
- 170.3141.00 Entretien piscine CHF 18 000.-
- 170.3199.99 Frais liés au Covid-19 à la piscine : CHF 16 500.-
- 170.312x.00 Consommation eau et gaz pour la piscine CHF 13 000.-

#### Principales diminutions des charges :

- 830.3122.0x Achats et consommation de gaz : CHF 566 600.-
- 710.3522.03 Participation aux frais de l'AJEMA : CHF 147 000.-
- 353.311x.00 Achat mobilier, équipements, machines pour bâtiments scolaires et parascolaires : CHF 36 000.-
- 320.3526.00 Participation aux frais du groupement forestier : CHF 35 000.-
- 610.3011.00 Traitements sécurité publique communale : CHF 34 000.-
- 431.3143.01 Entretien éclairage public CHF 29 000.-
- 150.3170.00 Frais de réception et manifestations : CHF 27 200.-
- 111.3011.02 Traitement des apprentis : CHF 25 900.-

### 3.3 Les principaux ratios

L'évolution de certains ratios pour les années 2017 à 2021 se présente de la manière suivante :

Ratios en % (chiffres annuels)		Note	2021	2020	2019	2018	2017
MA / DNI	Degré d'autofinancement	Idéal	105,0	108,9	38,7	261,7	272,0
MA / RC	Capacité d'autofinancement	Bonne	11,8	5,4	3,0	7,8	3,1
DI / DT	Quotité d'investissement	Suffisante à bonne	13,0	5,3	7,4	3,2	1,2
D / RC	Dette brute sur revenus courants	Bon	58,6	80,0	85,6	65,8	68,2
IN / RC	Quotité des intérêts nets	Très faible	-0,5	-0,7	-0,9	-0,4	-0,2
CF / RC	Quotité de la charge financière	Faible	3,9	3,4	3,1	3,4	3,9
RC / CHC	Couverture des charges	Élevée	109,2	101,4	99,0	104,2	99,1

EN / HAB	Endettement net par habitant en francs		-508,8	-445	-397	-830	-362
----------	--	--	--------	------	------	------	------

MA : Marge d'autofinancement, DNI : Dépenses nettes d'investissement, RC : Revenus courants, DI : dépenses d'investissement, DT : Dépenses totales, D : Dette brute, IN : Intérêts nets, CF : Charge financière, CHC : Charges courantes

Pour une meilleure comparaison, les données d'Aubonne et Montherod ont été consolidées pour toutes les années (2021 à 2017) et non pas depuis la fusion.

L'évolution des ratios suivants est à relever :

- La capacité d'autofinancement est passée de faible en 2020 à bonne en 2021. Ceci est dû à une forte augmentation de nos revenus.
- La quotité d'investissement est passée de faible en 2020 à suffisante à bonne. Elle est en augmentation ce qui signifie qu'il y a eu plus d'investissements en 2021 que dans les années précédentes. L'investissement principal est la construction de la caserne SDIS Etraz Région.
- La dette brute sur revenus courants est en baisse ce qui est une bonne nouvelle. Cela signifie que l'endettement d'Aubonne est en baisse par rapport aux revenus courants.
- Couverture des charges : ce ratio est passé de l'appréciation optimale à élevée. Un résultat supérieur à 100 % traduit un excédent de revenus par rapport aux charges. Un tel excédent, s'il se renouvelle dans la durée, peut indiquer une charge fiscale trop élevée par rapport aux services offerts à la population. La proposition de la Municipalité de baisser le taux d'imposition en 2023-2024 semble donc opportune.

#### 4 Analyse détaillée des comptes

##### 4.1 Analyse détaillée des comptes épurés 2021 par rapport au budget épuré 2021

Au paragraphe 3.1 de ce rapport, il est écrit « Les charges ont augmenté de CHF 3 692 176.- soit 11% ».

Ce constat doit être mis en regard de quelques lois et règlements :  
Chaque année, le compte d'exploitation fait l'objet d'un budget voté par le Conseil communal l'année précédant l'exercice. Une fois adopté, le budget constitue une autorisation de dépenses pour l'exécutif communal. Autrement dit, chaque poste du budget adopté par le Conseil communal est un crédit, soit une autorisation de dépenser, lorsqu'il s'agit d'une charge. Lorsqu'un crédit est épuisé, l'exécutif communal ne peut pas engager de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil communal.

Dans le règlement sur la comptabilité des communes il est écrit

*Art. 10 Dépassement de crédit*

*1 La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.*

*2 Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation **préalable** du conseil communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.*

*Art. 11 (qui correspond à l'article 98 du règlement du conseil communal d'Aubonne)*

*1 La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le conseil au début de la législature.*

*2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil communal.*

En début de législature, la Municipalité a soumis le préavis 8/21 au conseil communal. Au point 3.4 de ce préavis, la Municipalité requiert la reconduction de l'autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, jusqu'à concurrence du montant correspondant à 2% du poste du budget à deux chiffres (première sous-division des dicastères). Ce préavis a été accepté par le conseil communal.

Si on suit ce préavis à la lettre, il y a 27 postes en dépassement sur un total de 37 postes.

Néanmoins, le fait de n'observer que les charges pose problème car certains montants se retrouvent dans les revenus et les charges. Par conséquent, les charges augmentent mais les revenus également. Il semble alors que la demande de la Municipalité en début de législature concernant les dépenses imprévisibles et exceptionnelles ne soit pas assez précise.

En fait, pour pouvoir contrôler les dépenses, il faut faire une épuration par nature et ne garder que celles qui concernent les autorités et le personnel (30), les biens, services, marchandises (31) et aides et subventions (36). En effet, ces comptes concernent les charges maîtrisables par la Municipalité.

Il convient donc d'analyser plus en détail les principaux écarts entre comptes 2021 et budget 2021 pour ces trois natures.

En ne gardant que les comptes par nature 30, 31 et 36, il reste 12 postes en dépassement sur un total de 37 postes. Le montant dépensé, en plus des 2% demandé par la Municipalité, s'élève à CHF 530 144.-.

#### 4.2 Explication de dépassements pour quelques postes du budget à 2 chiffres

- 42 Service de l'urbanisme : CHF 123 700.- : les frais d'études concernent les honoraires PQ Chêne/PPA Sous le Chêne, PGA/PACom et directive zone réservée
- 19 Service de l'informatique : CHF 44 300.- : les dépenses sont liées à la sécurité informatique renforcée à la suite des différentes attaques subies par des communes vaudoises et à la migration GED. La société Computis s'occupe de l'hébergement, l'infogérance et le monitoring/support sur tous les serveurs de la commune.
- 22 Service financier CHF 11 900.- : Il y avait un contrat qui était à double entre Aubonne et Montherod. Ce doublon a été supprimé. Les frais bancaires Postfinance ont été renégociés.
- Au paragraphe 3.2 de ce rapport, on retrouve quelques autres dépassements sous « Principales augmentations des charges ».

#### 4.3 Réflexions

Ces dépassements de budget ont tous une explication. Pour la plupart, les explications se trouvent dans le préavis 3/22, rapport de gestion et comptes communaux 2021, et, pour les autres, ils ont été vérifiés par la CoFin. Néanmoins, ils auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil Communal. Il est bon de rappeler que les budgets alloués par le Conseil Communal ne sont pas purement indicatifs, mais représentent bien des limites à ne pas dépasser. En cours d'année, la Municipalité devrait mieux anticiper les éventuels dépassements de budget et lorsqu'elle constate qu'il y aura un dépassement de plus de 2% du budget, une demande de crédit extrabudgétaire devrait être présentée au Conseil Communal.

#### 4.4 Divers

- Acquisition d'un programme de gérance d'immeubles développée par la commune de Morges. La commune d'Aubonne était à la recherche d'un programme de gestion des bâtiments pour le suivi et la gestion des entretiens, utile pour le service technique et nos responsables de site, sans passer par un programme de gérance trop compliqué par rapport à nos besoins.  
La Commune de Morges a développé un programme spécifique pour ses propres bâtiments. Elle nous permet d'utiliser son programme sans participation aux frais de conception, mais juste avec un principe de partage d'expérience  
Coûts sur 2022. Mise en place initiale et formation de CHF 3'000 puis ensuite maintenance annuelle.  
Hébergement/monitoring/sauvegarde : Fr.450/mois -  
Logiciel : Fr. 100/mois.

- Revalorisation de notre patrimoine financier : la Municipalité essaie de ne pas amortir les éléments du patrimoine financier afin de laisser une valeur au bilan. Pour les anciens éléments amortis à l'époque, il faudrait attendre un préavis pour transformations ou autre et laisser cette valeur. Plus généralement il sera peut-être possible de revaloriser notre Patrimoine Financier lors du passage au nouveau plan comptable MCH2 attendu depuis quelques années déjà.
- Service du gaz (p. 95) : Aubonne est assujetti à la TVA, mais Montherod ne l'était pas. Il y a donc lieu de faire attention et comptabiliser séparément les fonds de réserves de Aubonne et Montherod, tant en ce qui concerne les pertes que les bénéfices afin de ne pas payer deux fois la TVA. Cet exercice d'équilibriste rend la lecture des comptes un peu plus compliquée et ne facilite pas la tâche de notre boursier.
- Compte 713 Crise sanitaire Covid-19 : le fonds de réserve 9282.29 a été créé par le Conseil Communal, lors de l'adoption du budget 2021, pour venir en aide à notre population. C'est un fonds libre affecté par le Conseil Communal et à ce titre, il peut être réaffecté. La Municipalité propose de le renommer en « fonds d'aide d'urgence ». Il a été alimenté par CHF 195 000.- lors de l'adoption du budget 2021 et par une participation de l'ASSAGIE pour les frais supplémentaires liés au Covid-19 de CHF 104 075.-. Actuellement, il reste 160'000.- dans ce fonds. La Cofin adhère à la proposition de la Municipalité de renommer le fonds « Soutien impact Covid-19 » en « Fonds d'aide d'urgence » et autorise la Municipalité avec l'accord du Conseil Communal à mobiliser ce fonds en cas de besoin urgent de la population, notamment l'aide à l'accueil des Ukrainiens.
- Nos réserves (affectées ou non) s'élèvent à **CHF 19.7 mios.**

## 5 Vœu & Conclusion

La CoFin émet le vœu d'un suivi budgétaire plus formalisé par la Municipalité tout au long de l'année et que les dépenses extrabudgétaires soient, dans la mesure du possible, soumises à l'approbation du Conseil Communal avant d'être engagées.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, Madame la présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter les comptes 2021.

Aubonne, le 14 juin 2022

Pour la Commission des finances  
La rapporteuse : Patricia Baiutti Rouvenaz